

Département des sciences pharmaceutiques

Compléments d'information et aide à la saisie

Dossier de candidature et de la convention de Césure.

La Césure est une suspension temporaire et volontaire des études, qui a pour but d'acquérir une expérience professionnelle ou personnelle, l'autorisation de s'engager dans une période de Césure est conditionnée par l'accord du Président de l'Établissement, après avis du Responsable de mention, d'année ou de parcours, du Référent s'il y a accompagnement renforcé, du Directeur de la Composante, de la Commission de Césure. En outre, le Fonctionnaire Sécurité Défense doit donner son avis à tout départ dans un pays "à risques".

Vous vous apprêtez à candidater et vous devez compléter les deux dossiers qui permettront à la commission de valider votre césure. Vous trouverez ci-joint, dans ce petit mémo une aide à la saisie et au retour du dossier auprès de votre scolarité,

 Prenez le temps de prendre connaissance des dossiers avant de commencer à les compléter.

Dossier de candidature :

Page 1 Etat civil et formation à compléter.

Page 2 Le choix de l'encadrement peut être validé lors d'un entretien préalable avec l'enseignant référent, vous avez le choix entre :

❶ **Encadrement normal**, Un rapport d'une à deux pages à rédiger tous les deux mois à l'attention du responsable de formation envoi par mail possible.

❷ **Accompagnement renforcé**, encadré par un enseignant référent, l'accompagnement renforcé permettra à l'étudiant l'acquisition d'ects après évaluation.

 Attention les Ects acquis dans le cadre de la césure en accompagnement renforcé ne compteront pas dans le cursus classique de l'étudiant, mais apporteront une plus-value à son parcours universitaire.

Page 3 Clauses réservées à la faculté.

Page 4 et 5 Consignes sur le dépôt du dossier et pièces à fournir.

Convention à la Césure :

Page 1 Etat civil à compléter.

Page 2 Suivant les Articles de la convention :

- **Article 2** Renseigner la formation pour laquelle vous souhaitez postuler à la césure.

Exemple si vous êtes en DFG3 renseignez qu'au titre de l'année universitaire vous serez en DFA1.

- **Article 3** A compléter.

- **Article 4** Cochez la (les) case(s) choisie (s) et annexe à votre dossier les pièces justificatives qui correspondent à votre (vos) choix.



✍ La réalisation d'un stage est possible en milieu professionnel dans le choix de l'accompagnement renforcé, sous certaines conditions à savoir :

- Durée maximale d'un semestre, volume pédagogique de 200h, dont 50 en présentiel.

Il est recommandé de s'entretenir et préparer son terrain de stage en collaboration avec l'enseignant référent.

- **Article 5, 6 et 7** seront à compléter en collaboration avec l'enseignant référent.

✍ L'enseignant référent et le responsable de la formation peuvent être la même personne.

- **Article 8** Information concernant le maintien de la Bourse délivrée sur critère sociaux.
- **Articles 9-10-11-12** Clauses réglementaires à prendre en compte avant signature.

😊 Quelques Conseils

✍ Réfléchissez à l'élaboration de votre lettre de motivation qui doit être axée sur votre projet, l'implication et les actions que vous souhaitez y consacrer pour le réaliser.

✍ Un étudiant qui souhaite faire un stage dans le cadre de la césure devra établir une convention en trois exemplaires dont il doit faire la demande auprès de son Pôle de stages. Il lui sera également permis de postuler aux diverses bourses stages proposées par l'université, la faculté de pharmacie ou la région. Renseignements à prendre auprès du pôle stages.

✋ **Afin de mettre toutes les chances de votre côté merci de vous assurer que le dossier de candidature et la convention à la césure soient complets, signés et qu'il y soit annexé toutes les pièces demandées avant de les transmettre au bureau pôle stages.**

✍ Toutes les informations, les textes réglementaires, le dossier de candidature et la convention de césure sont disponibles et téléchargeables sur l'intranet de la faculté de pharmacie dans l'onglet formation césure.



Bon préparatifs...